

Délibération n°2020-019

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 25 mai 2020

objet : Renouvellement des lignes de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6 ;

Le Comité syndical, réuni par visio conférence le 25 mai 2020,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec le Crédit Agricole concernant une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur Euribor 1 mois moyenné auquel s'ajoute une marge de 0,29%,

- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'épargne concernant une ligne de trésorerie pour un montant de 20 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur EONIA auquel s'ajoute une marge de 0,25%.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 25 mai 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

